

# Savoir Suisse

## «Plus on enferme l'humain, moins il peut se réinsérer»

Par les chiffres, Daniel Fink livre une analyse de la détention et de l'usage du droit en Suisse

Pascale Burnier

Surpopulation, risque de récidive, profils de détenus ou encore quotidien de la prison. Avec l'habileté d'un expert des statistiques et la perspicacité d'un pénaliste, Daniel Fink déconstruit certains mythes sur le monde carcéral. Dans un ouvrage abordable et passionnant, *La prison en Suisse, Un état des lieux*, et malgré un thème qui pourrait en rebuter plus d'un, ce chargé de cours à l'Université de Lausanne et de Lucerne, ex-chef de la division criminalité et droit pénal à l'Office fédéral de la statistique, met en lumière des chiffres méconnus et offre une analyse à contre-courant du tout sécuritaire.

**On dit parfois que nos prisons sont dignes d'un hôtel. Vrai?**

La Suisse a été fortement critiquée pour ses conditions de détention au début des années 1990. Aujourd'hui, la moitié des établissements datent d'après cette période, c'est un progrès. Mais de là à dire que ce sont des hôtels, non. L'espace standard d'une cellule est de 12 m<sup>2</sup>, parfois il descend jusqu'à 7 m<sup>2</sup>. Rappelons que la détention n'est pas là pour faire souffrir la personne. Lui enlever sa liberté est déjà suffisant.

**La population carcérale a beaucoup augmenté depuis 2011 à cause de la Suisse romande. La surpopulation dans nos prisons en témoigne. Comment l'expliquez-vous?**

Il y a un usage intensif de la détention provisoire sur Genève, et Vaud prononce beaucoup de courtes peines de prison. Cinquante pour-cent des courtes peines privatives de liberté fermes sont prononcées en Suisse romande, alors que cette dernière ne représente pourtant que 27% de la population. Cette plus grande sévérité s'explique davantage par la politique de ses ministères publics que par le volume ou le type de délinquance.

**Nous avons toujours plus de détenus âgés alors que la durée et la sévérité des peines n'ont pas augmenté. Pourquoi?**

Tout d'abord, il faut dire que les peines privatives de liberté sans sursis sanctionnent des petits délits, vu que 75% ont une durée inférieure à 6 mois. Le phénomène du vieillissement de la population carcérale s'explique donc plus par l'usage des mesures, en particulier la mesure thérapeutique institutionnelle et l'internement. Contrairement à une peine de prison, on ne sait pas quand le détenu sortira. De plus, les commissions



La Suisse a un taux de récidive de 15%, alors que les Etats-Unis affichent un taux de 60%. KEYSTONE/STEFAN MEYER



**Daniel Fink**  
Statisticien  
et criminologue

de libération qui se prononcent pour mettre fin à une mesure sont de tendance sécuritaire. Dans le doute, on gardera le détenu en prison.

**En 1985, 70% des détenus étaient Suisses. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 30%. Une analyse?**

Les Suisses ont la chance d'être punis par des peines pécuniaires depuis 2007, alors qu'auparavant, eux aussi, étaient plus rapidement incarcérés pour un vol ou une conduite en état d'ébriété. La réduction des effectifs de l'armée a aussi contribué à faire baisser ce pourcentage, car auparavant le refus de servir ou de payer menait en prison.

la criminalité. Pourtant, la Suisse n'a jamais connu aussi peu d'homicides qu'en 2014, soit 41. Il y a un siècle, on en dénombrerait neuf fois plus. Historiquement, le recours à la peine privative de liberté sans sursis n'a fait que diminuer, d'abord remplacée par le sursis, puis par le recours à d'autres formes de peines comme le travail d'intérêt général ou les peines pécuniaires. De plus, on a aujourd'hui aussi le bracelet électronique. Et le temps semble donner raison aux pénalistes, car le taux de récidive diminue.

**On vous rétorquera que la sévérité est nécessaire car il ne faut plus jamais d'affaire Marie ou Adeline.**

Cette réaction est très romande car ce mouvement sécuritaire est plus modéré en Suisse alémanique. Il est pourtant clair que créer des prisons géantes avec des personnes qui y purgent de très longues peines ou y restent à vie n'est pas la solution. Les Etats-Unis le font, ils ont 1000 détenus pour 100 000 habitants alors que nous en avons 80. Le taux de récidive des personnes libérées est tombé en Suisse à 15%. Aux Etats-Unis, il est, selon une étude récente, de 60%. Il semble que, plus on enferme l'humain, moins il peut se réinsérer.

**Vous écrivez aussi que la prison est aujourd'hui largement un instrument de régulation des flux migratoires. Que voulez-vous dire?**

Aujourd'hui, deux tiers des personnes placées en détention provisoire sont des étrangers non résidents. Les données permettent d'affirmer que même pour des petites infractions, ils sont mis en prison - sur 20 000 personnes placées en détention provisoire en 2015, 15 000 y restaient moins de 2 jours. Le droit pénal est donc utilisé comme un instrument de régulation des «illégaux». L'important n'est plus uniquement le délit de la personne, mais aussi son statut de séjour. Pour les Suisses, la prison appartient bientôt à l'histoire. Nous ne sommes donc pas tous égaux devant la loi! Dans une étude de 2012, les deux tiers des procureurs et juges interrogés reconnaissent d'ailleurs qu'il était possible que certains de leurs collègues aient des attitudes discriminantes, mais pas eux...

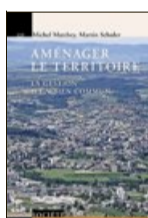
### Autres parutions de la collection

#### Culture



Dix ans après la mort de Maurice Béjart, Jean Pierre Pastori a demandé à onze personnalités proches de l'aider à éclairer la créativité et l'univers du chorégraphe installé à Lausanne, depuis les Ballets de l'Etoile, à Paris, jusqu'au Béjart Ballet Lausanne. **Maurice Béjart, l'univers d'un chorégraphe**  
Jean Pierre Pastori

#### Société



Comment s'est transformé le territoire suisse ces deux derniers siècles? Quels outils ont été mis en place pour soutenir, encadrer et gérer ces transformations? L'occasion de faire le point sur ce bien commun qu'est le sol. **Aménager le territoire, la gestion d'un bien commun**  
Michel Matthey, Martin Schuler

#### Opinion



Alors que le monde devient toujours plus complexe, la recherche de la simplicité ne concerne pas que les philosophes. Désormais, artistes ou chefs d'entreprise, médecins ou mathématiciens se préoccupent de ce défi permanent. Un essai vivant et plein d'humour. **Simplicité, l'art d'aller à l'essentiel**  
Benedikt Weibel

**Vous rappelez qu'entre 1984 et 2014, un tiers des hommes de nationalité suisse, entre 18 et 48 ans, ont eu au moins une inscription à leur casier judiciaire. C'est énorme!**

C'est effectivement un chiffre très impressionnant que l'on a obtenu en observant une cohorte depuis 1984. Près de 60% des infractions sont dues à la circulation routière, puis au vol.

**Vous dites que peu importe la sévérité de la peine, la prison ne fait pas diminuer la récidive. Et qu'il faut donc assouplir la politique carcérale. Pile à contre-courant de l'opinion publique...**

Les pénalistes suivent rarement les modes! Je crois surtout qu'il y a aujourd'hui une insécurité généralisée dans la société, au travail, dans la vie privée, ou due au terrorisme par exemple. Le réflexe est de mettre cela sur le compte de



**La prison en Suisse**  
*Un état des lieux*  
Daniel Fink  
Le savoir suisse, 136 p.

PUBLICITÉ

24 heures

Livre

### Le savoir suisse Une collection à portée de tous



La Collection Le savoir suisse, éditée par les Presses polytechniques universitaires romandes (PPUR), est de caractère encyclopédique et réunit des livres de petit format. Elle a pour objectif de donner le dernier état des connaissances dans les domaines culture, société, économie, politique, histoire, environnement et technologie. Visant la lisibilité, les ouvrages de cette collection cherchent à mettre ces informations à la portée d'un public élargi.

### Bulletin de commande

#### Je désire commander

- ex. de **La prison en Suisse - Un état des lieux**
- ex. de **Aménager le territoire - La gestion d'un bien commun**
- ex. de **Les paradoxes de la mobilité - Bouger, s'enraciner** (3<sup>ème</sup> édition entièrement actualisée)
- ex. de **Simplicité - L'art d'aller à l'essentiel**
- ex. de **Maurice Béjart - L'univers d'un chorégraphe**

Prix de vente par ouvrage, tarif réservé aux abonnés de 24 heures: CHF 15.-. Frais de port offerts. TVA incluse.

Prix de vente par ouvrage, tarif non abonné à 24 heures: CHF 17.50. Frais de port en sus. TVA incluse.

M.  Mme  Mlle Numéro d'abonné(e): \_\_\_\_\_

Prénom, nom \_\_\_\_\_

Rue/N° \_\_\_\_\_

NPA/Localité \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Ce bulletin de commande est à retourner à:  
PPUR - EPFL, Rolex Learning Center - CP 119 - 1015 Lausanne  
Fax: 021 693 40 27; e-mail: ppur@epfl.ch  
En collaboration avec la Librairie La Fontaine EPFL